

LE PORTAIL EMPLOYEURS

POUR L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS



À partir d'Arrima, le **Portail employeurs** utilise les données du système de la déclaration d'intérêt (SDI), le nouveau système de gestion des demandes d'immigration du MIDI.

Le **Portail employeurs** permet :

- ▶ de répondre aux besoins des entreprises par l'immigration temporaire et permanente;
- ▶ une recherche de profils d'employés demandés par les entreprises;
- ▶ d'identifier les personnes qui ont les meilleurs profils d'employabilité;
- ▶ de référer aux entreprises des listes de personnes correspondant au profil recherché parmi celles qui ont déclaré leur intérêt à immigrer au Québec.

Le **Portail employeurs** permet de référer des listes de personnes correspondant à la recherche effectuée. Ce n'est pas un site de jumelage ou de placement. Il réfère aux entreprises les personnes immigrantes qui répondent aux profils recherchés.

Pour l'entreprise, le Portail employeurs permet :

- ▶ d'obtenir des profils socioéconomiques selon une profession ciblée;
- ▶ d'identifier des candidats et d'entrer en relation avec eux, sous conditions;
- ▶ d'entamer des démarches d'immigration selon un programme d'immigration adéquat;
- ▶ de continuer à bénéficier d'un accompagnement personnalisé du MIDI;
- ▶ d'avoir accès à un service gratuit.

À terme, les entreprises pourront identifier par elles-mêmes, sous certaines conditions, des profils porteurs des ressortissants qui sont à l'étranger ou déjà présents au Québec en vue de leur transmettre une offre d'emploi. Ceci en bénéficiant d'un accompagnement.

Le Portail employeurs s'inscrit dans l'offre intégrée de services du MIDI aux entreprises. Le MIDI offre un accompagnement aux employeurs du Québec en immigration pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

Pour plus d'information, consultez la section [Entreprises](#) du site Web du Ministère au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca. Dans cette section, vous pourrez formuler une demande en ligne.